

# COMMUNE DE BERLOZ

## AVIS - URBANISME

L'administration communale fait savoir que Monsieur CLEMENT pour la société JUMATT, ayant établi ses bureaux rue Bourie, 22 à 5300 Andennes, a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis rue Richard Orban (lots 5, 6, 17 et 18 du lotissement Lotinvest) à 4257 Berloz, cadastré 1<sup>ère</sup> division, section A n°890C3.

Le projet consiste en LA CONSTRUCTION DE 4 MAISONS UNIFAMILIALES, et présente les caractéristiques suivantes : dérogations aux prescriptions du lotissement (front de bâtisse obligatoire par un élément significatif de la construction, dépôt d'échantillon de parement, plan d'aménagement précis des jardins) – CWATUP article 330, 11°.

**Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du vendredi 13 janvier au vendredi 27 janvier 2017 inclus.**

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 heures, les mercredis de 13.30 à 17.00 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16.00 à 17.00 heures, ainsi que les samedis de permanence de 9.00 à 12.00 heures.

Des explications techniques seront fournies le jeudi 19 janvier 2017, de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.00 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le vendredi 27 janvier 2017 de 14.00 à 14.30 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 11 janvier 2017.

Le Bourgmestre,

Sceau

Joseph Dedry